

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre si elle consent à l'unanimité à revenir à l'appel des motions pour que je puisse proposer l'adoption du premier rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, dont l'avis figure à la page 4 du *Feuilleton* d'aujourd'hui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire demande si la Chambre consent à l'unanimité à revenir à l'appel des motions pour la raison qu'il a donnée. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le premier rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le lundi 2 juin 1980, soit adopté.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.
(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

PROROGATION ET AUGMENTATION DU MONTANT DES PRÊTS GARANTIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. LeBlanc: Que le bill C-28, tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, le projet de loi devrait certes être renvoyé au comité où il devrait être longuement débattu. Comme dans de nombreux autres cas le gouvernement n'a pas donné suite à ses intentions et la présentation de cette modification à la loi ne change rien au fait qu'il est impossible de consentir un prêt significatif au propriétaire d'un bateau qui a besoin de beaucoup d'améliorations. Par exemple, en ce qui concerne l'industrie du hareng dans la baie de Fundy, il serait impossible d'installer un système convenable de réfrigération dans un vieux bateau pour un montant en deçà de la limite de \$75,000 et je me demande si une somme de \$150,000 suffirait pour certains gros bateaux. Je crois donc que nous négligeons de reconnaître, compte tenu même des limites imposées ici, que nous devons moderniser l'industrie de la pêche.

Opérations de pêche—Loi

Nous avons constaté à notre grand chagrin que le poisson mis en conserve ou transformé au Canada ne répond pas aux normes de qualité auxquelles sont habitués certains de nos futurs acheteurs étrangers. Certains d'entre nous ont eu des entretiens, dans le cadre des comités parlementaires, avec des acheteurs européens par exemple. On nous a dit à cette occasion que nos produits ne répondaient pas toujours aux normes de qualité auxquelles les autres pays étaient habitués. Voilà pourquoi nos débouchés sont peu importants. Nous avons besoin d'une politique qui permette d'améliorer notre flotte de pêche ainsi que notre industrie de traitement et de conditionnement, pour que nos produits aient la qualité voulue et que nous puissions les vendre à leur juste prix. Ces \$150,000 vont produire quelques effets pour certaines personnes, mais ces effets resteront bien insignifiants en l'absence d'un changement de structure.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'avec la modernisation de la pêche et avec la flambée inflationniste, les pêcheurs ne répondraient pas aux conditions leur permettant d'obtenir un prêt. Donc, ils n'ont pas pu bénéficier d'un prêt et on les a privés du droit légitime d'avoir des bateaux de pêche sûrs et bien équipés. Je tiens donc à dire bien franchement au ministre que j'espère qu'il va envisager de relever la limite fixée dans ce bill.

Je suis d'autant plus fondé de le dire qu'une instance collective des provinces de l'Atlantique adressée au ministre signalait il y a quelque temps qu'en 1977 la flotte de l'Atlantique aurait eu besoin de plus de 900 millions de dollars pour se moderniser et profiter au maximum de la nouvelle zone de 200 milles. Si nous considérons en outre que la flotte côtière a également besoin de crédits pour améliorer la qualité de ses prises, nous nous rendons compte qu'il faudrait beaucoup d'argent.

A l'époque où notre parti était au pouvoir, nous avons proposé de constituer une sorte de banque qui aurait été chargée d'aider financièrement les particuliers et les groupes à construire les bateaux de pêche dont ils ont besoin pour profiter de la nouvelle zone de pêche. Le secteur sur la côte est aurait ainsi été intégré verticalement tout comme il l'est déjà dans maints autres endroits. Nous sommes aux prises avec de nombreux problèmes, et j'espère que nous pourrions en discuter en profondeur lorsque nous étudierons le bill en comité. Nous devrions avoir l'occasion de discuter de diverses questions. Je ne crois pas que nous devrions compromettre l'indépendance du pêcheur. Nous devrions lui permettre de s'acheter un bateau neuf; il faudrait prévoir une disposition à cet effet.

La pêche, tout comme l'agriculture, souffre du fait que depuis 15 ans le gouvernement fédéral préfère ne pas s'occuper de la structure financière de ces secteurs. Il a donc fallu que les gouvernements provinciaux prennent sa place. Certains seraient peut-être intervenus de toute façon parce qu'ils sont portés à s'immiscer dans l'agriculture, la pêche et d'autres secteurs. J'estime quant à moi que le fait que le gouvernement fédéral se soit départi de ses responsabilités traditionnelles a favorisé l'ingérence des administrations provinciales dans le financement des flottes de pêche.